INITIALES DU MAIRE

PdL

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 12 janvier 2022 19h, à huis clos en visioconférence tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

2022-01-001

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 1-2022 du 13 mars 2020 au 5 janvier 2022 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049) ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Françis Léger, appuyé par madame la conseillère Julie Léveillée, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

PCW

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

2022-01-002

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022 19H

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2021
2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h00
2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h34
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2021
5. Correspondance
6. Mot du maire
7. Dépôt de rapports
7.1 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
8. Affaires diverses
8.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
8.2 Demande d'aide financière pour le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
8.3 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la MMQ
8.4 Indexation du traitement des élus municipaux
8.5 Représentant municipal auprès de Tricentris
8.6 Nomination de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires de Desjardins
8.7 Embauche d'une ressource externe afin de combler de façon temporaire le poste de conseiller en urbanisme et environnement
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2022-01-003

2.1 ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2021***

INITIALES DU MAIRE

PCW

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *1 décembre 2021*.

ADOPTÉE.

2022-01-004

2.2 ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h00***

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h00 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h00.

ADOPTÉE.

2022-01-005

2.3 ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h34***

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h34 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h34.

ADOPTÉE.

2022-01-006

3. ***Approbation des comptes***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2021 totalisant 146 232,93 $ et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de décembre 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 31 décembre 2021*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Mot du maire

Bonsoir et bonne année à tous.
Comme vous le savez, le gouvernement provincial a émis plusieurs mesures sanitaires pour contrer la Covid-19.

Nous sommes donc obligés de tenir cette séance à huis clos et en visioconférence. Aussitôt que les mesures sanitaires seront assouplies, nous pourrons de nouveau vous accueillir en personne dans la salle Strong.

À ce sujet, les bureaux municipaux demeurent ouverts pour les urgences, mais il n'y a aucun rendez-vous en personne possible pour l'instant. Nous vous invitons à contacter, pendant les heures ouvrables, les employés concernés puisque ceux-ci sont en télétravail afin de se conformer aux mesures sanitaires. Nous vous remercions de votre patience et de votre respect envers les employés qui doivent composer avec cette situation.

Nous sommes tous fatigués de la pandémie, mais nous devons poursuivre les consignes et on nous souhaitons tous voir la fin de cette situation dans un futur proche.

Merci de votre attention.

Good evening and Happy New Year everyone.

As you all aware, new Covid-19 measures have been put in place by the provincial government.

We are therefore obliged to hold this normally public meeting remotely. As soon as the Covid measures are relaxed, we will be able to welcome you again in person, here in Strong hall.

Also, we are keeping the reception area open for emergencies, but there will be no face-to-face meetings at this time. The Hall itself is not available either for the time being. We invite you to contact the employees concerned during working hours as they are on telework in order to comply with the health measures. We thank you for your patience and respect for our employees who have to deal with this situation.

We are all tired of the pandemic, but we must continue to follow the guidelines and we all wish to see the end of this pandemic in the near future.

Thank you for your attention.

7. Dépôt de rapports

7.1 ***Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de décembre 2021.

7.2 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis du 1 janvier au 30 novembre 2021.

7.3 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2021.

8. Affaires diverses

2022-01-007 **8.1** ***Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales***

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Argenteuil un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Argenteuil, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire.

ADOPTÉE.

2022-01-008

8.2 ***Demande d'aide financière pour le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité***

Considérant que le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;

Considérant que le projet de loi no 47, loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du *Partenariat 2020-2024* entre le Gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le *Fonds régions et ruralité (FRR)* ;

Considérant que l'axe de coopération intermunicipale du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

Considérant que par coopération intermunicipale, il est notamment entendu la mise en commun de ressources professionnelles, et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

Considérant que la Municipalité de Milles-Isles a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité* ;

Considérant que les municipalités de Milles-Isles et du Canton de Harrington souhaitent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière, permettant le partage d'une ressource professionnelle en urbanisme ;

Considérant que la MRC d'Argenteuil possède une expertise multidisciplinaire, notamment en aménagement du territoire, en urbanisme, en environnement et en géomatique, capable de coordonner et de soutenir une ressource professionnelle locale en urbanisme ;

Considérant que selon les règles et normes du programme, avec son indice de vitalité économique positionnant la MRC d'Argenteuil dans le quatrième quintile des MRC du Québec, le financement de cette ressource pourrait atteindre 70 % des coûts admissibles (salaire, avantages sociaux et autres), et ce jusqu'en 2024, jusqu'à un montant maximal de 250 000 $.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Milles-Isles autorise le dépôt d'un projet par la MRC d'Argenteuil, visant à partager une ressource professionnelle en urbanisme embauchée par la MRC, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du *Fonds régions et ruralité* ;

Le conseil s'engage à participer au projet et à assumer une partie des coûts, conjointement avec la municipalité du Canton de Harrington ;

Le conseil nomme la MRC d'Argenteuil comme organisme responsable du projet et lui demande de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE.

2022-01-009

8.3 ***Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ***

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue le 3 novembre 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) et d'autoriser le paiement de la prime pour la période du 1 janvier 2022 au 1 janvier 2023.

ADOPTÉE.

2022-01-010

8.4 ***Indexation du traitement des élus municipaux***

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux (*RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

Considérant que le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité ;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération ;

Considérant que ledit règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus ;

Considérant que les membres du conseil désirent indexer leur

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

traitement, comme le prévoit le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'INDEXER la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 2.5 %, et ce, rétroactivement au 1 janvier 2022.

ADOPTÉE.

2022-01-011

8.5 ***Représentant municipal auprès de Tricentris***

Considérant l'intérêt de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables ;

Considérant l'intérêt de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes ;

Considérant le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité au sein de Tricentris, centre de tri.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Yvon Arnold à titre de représentant de la Municipalité de Mille-Isles, et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

ADOPTÉE.

2022-01-012

8.6 ***Nomination de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires de Desjardins***

Considérant que madame Marie-Ève Gauthier est embauchée à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité ;

Considérant qu'il est nécessaire de donner à madame Gauthier l'autorisation d'agir au nom de la Municipalité aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires de Desjardins.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Marie-Ève Gauthier, à être désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Les administrateurs principaux autorisés sont donc le directeur général et greffier-trésorier, M. Pierre-Luc Nadeau et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Marie-Eve Gauthier.

ADOPTÉE.

2022-01-013

8.7 ***Embauche d'une ressource externe afin de combler de façon temporaire le poste de conseiller en urbanisme et environnement***

Considérant que la Municipalité a procédé, le 5 janvier 2022, à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour l'embauche d'une ressource externe en urbanisme, conformément au Règlement 2020-02 concernant la gestion contractuelle ;

Considérant l'unique offre de service numéro 13552102 reçue le 12 janvier 2022 par la firme BC2, laquelle convient aux attentes de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER la ressource externe, M. Philippe P.Angers, afin de combler de façon temporaire le poste de conseiller en urbanisme et environnement, pour une période indéterminée, selon l'offre de service numéro 13552102 reçue le 12 janvier 2022 par la firme BC2.

D'AUTORISER M. Philippe P.Angers de la firme BC2 à agir à titre de fonctionnaire désigné pour appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux, ce qui comprend notamment la délivrance de permis et certificats, la réalisation d'inspections et l'émission d'avis et de constats d'infraction et la participation à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, dans le cadre de son mandat pour la Municipalité.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2022-01-014

10. ***Levée de la séance***

À **19h20**, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2022

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée